



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE

### Réunion

**En visioconférence Mardi 16 Décembre 2025**

**Président :** M. Thierry CORROYER

**Présents :** MM. Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Gérard GEORGES - Thierry NAPPEY  
- Michel NAGEOTTE

**Excusés :** MM. Stéphane BEGEL - Christophe GIRARDET - Nicolas VUILLEMIN

**Assistant :** Mme Manon VIF – M. Guillaume COLIN

### RAPPEL

#### **REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE**

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

## 1- MASCULINS

### SENIORS

#### 1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53422588 : R2 Bonglet groupe C : POLIGNY GRIMONT – ST APOLLINAIRE 2 du 7 décembre 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 11 décembre qui dit qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir une procédure d'évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

**La commission homologue le résultat.**

Match n° 53423357 : R2 Bonglet groupe A : EF VILLAGES - AVALLON du 14 décembre 2025

La commission prend connaissance du report de la rencontre par l'arbitre.

Match n° 53430735 : R2 Bonglet groupe B : SORNAY – CHALON ACF du 14 décembre 2025

La commission prend connaissance du report de la rencontre par l'arbitre en raison du terrain impraticable.

Match n° 53422836 : R2 Bonglet groupe C : BESANCON FOOT 2 – LEVIER du 13 décembre 2025

La commission prend connaissance de l'arrêt de la rencontre à la 45<sup>ème</sup> minute par l'arbitre en raison du brouillard après avoir attendu les 45 minutes réglementaires. Le score était de 2 buts à 0 en faveur de l'équipe de BESANCON FOOT 2.

**La commission donne match à rejouer au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2026.**

Match n° 53426004 : R3 idverde groupe E : AUDEUX PELOUSEY POUILLEY LES VIGNES – TRIANGLE D'OR ARBOIS FOOT du 13 décembre 2025

La commission prend connaissance du report de la rencontre par l'arbitre en raison du brouillard.

**La commission prend connaissance des rencontres des 13 et 14 décembre 2025 reportées selon la procédure avec un envoi par e-mail aux clubs et officiels :**

R2 Bonglet :

- Groupe C :  
CHATEAU DE JOUX – POLIGNY GRIMONT

R3 idverde :

- Groupe A :  
GURGY – NEVERS CHALLUY SERMOISE

R3 idverde :

- Groupe D :  
ARCADE FOOT PAYS LUNETIER – JURA SUD FOOT 3

## 1.2 - REPORTS

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 25 janvier 2026 :

**R2 Bonglet groupe C :**

- 53423357 : EF VILLAGES – AVALLON

**R2 Bonglet groupe C :**

- 53422591 : CHATEAU DE JOUX – POLIGNY GRIMONT

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 1<sup>er</sup> février 2026 :

**R2 Bonglet groupe B :**

- 53430735 : SORNAY – CHALON ACF

**R3 idverde groupe A :**

- 53425296 : UCS COSNE 2 - CERISIERS

**R3 idverde groupe B :**

- 53515832 : CLAMECY – GEVREY CHAMBERTIN

**R3 idverde groupe E :**

- 53426004 : AUDEUX PELOUSEY POUILLEY LES VIGNES – TRIANGLE D’OR ARBOIS FOOT

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 1<sup>er</sup> mars 2026 :

**R3 idverde groupe D :**

- 53425848 : ARCADE FOOT PAYS LUNETIER – JURA SUD FOOT 3

**R2 Bonglet groupe C :**

- 53422836 : BESANCON FOOT 2 – LEVIER

## 1.3 – COUPE INTERSPORT

La commission décide de reporter la rencontre suivante au Dimanche 1<sup>er</sup> février 2026 :

**Coupe Intersport groupe D :**

- 54436472 : VESOUL 2 – BESANCON FOOT 2

## 2- JEUNES

### 2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53424432 : U16R2 groupe A : STADE AUXERRE – PARON du 12 octobre 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 4 décembre qui décide de la perte du match par pénalité au club de PARON FC (0 but ; -1 pt) pour en reporter le bénéfice au STADE AUXERRE (3 buts ; 3 pts).

**La commission homologue le résultat.**

## **Mail du club du Stade Auxerre**

La commission prend connaissance du mail envoyé le 10 décembre 2025 par le club du Stade d'Auxerre concernant une demande de remboursement de leurs frais de déplacement pour la rencontre U16R2 qui a été reportée en raison du terrain impraticable le 30/11/2025 à La Chapelle de Guinchay.

Le club de La Chapelle de Guinchay a informé par téléphone le club du Stade d'Auxerre à 8h15 que la rencontre ne pouvait pas se dérouler.

Compte tenu de la durée du déplacement, le club du Stade Auxerre était déjà sur la route et avait prévu d'arriver à 9h30 sur place.

La commission transmet à la comptabilité pour suite à donner.

## **2.2 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE**

### **La commission décide de programmer les rencontres en retard au Dimanche 08 Février 2026 :**

- 55157953 : CHALON – GUEUGNON
- 55157961 : MONTFAUCON MOR. GENNES – PONTARLIER
- 55157964 : RACING BESANCON – LOUHANS CUISEAUX

## **2.3 - REPORTS**

### **La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 8 Février 2026 :**

#### **U18R1 :**

- 53386799 : ASPTT DIJON – JURA SUD FOOT
- 53386985 : ASM BELFORT – FONTAINE LES DIJON

#### **U18R2 groupe A :**

- 53387138 : FC MONTCEAU BOURGOGNE – VAUZELLES

#### **U18R2 groupe B :**

- 53387254 : ST VIT – GJ RUDIPONTAIN
- 53387256 : EXINCOURT TAILLECOURT – BESANCON FOOT

#### **U16R1 :**

- 53386944 : LONS – ASM BELFORT
- 53386724 : ASPTT DIJON – FC CHALON

#### **U15R1 :**

- 53385662 : FC SOCHAUX MONTBELIARD – AJ AUXERRE

### **La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 15 Février 2026 :**

#### **U18R1 :**

- 53386807 : PONTARLIER – FONTAINE LES DIJON

#### **U18R2 groupe B :**

- 53387224 : LA JOUX NOZEROY – MONTFAUCON MORRE GENNES

**La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 22 Février 2026 :**

**U18R2 groupe A :**

- 53387362 : COSNE – SENS

**U16R1 :**

- 53386718 : PONTARLIER – ASPTT DIJON

**U16R2 groupe A :**

- 53424440 : BEAUNE – PARON
- 53421511 : LA CHAPELLE DE GUINCHAY – STADE AUXERRE

**U14R1 :**

- 55077103 : PONTARLIER – AJ AUXERRE

**U14R2 groupe A :**

- 55091178 : USC DIJON – FC MONTCEAU BOURGOGNE

**3- FEMININES**

**SENIORS**

**3.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE**

**Match n° 55155700 : 1er tour : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : VESOUL FC – AS CHEVREMONT du 14 décembre 2025**

La commission acte le forfait du club d'AS CHEVREMONT pour le 1er tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré

**Le club de VESOUL FC est qualifié pour le 2ème tour.**

**Match n° 55155698 : 1er tour : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : BESANCON FOOTBALL – MACON 71 du 14 décembre 2025**

La commission acte le forfait du club de MACON 71 pour le 1er tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré

**Le club de BESANCON FOOTBALL est qualifié pour le 2ème tour.**

**Match n° 55155701 : 1er tour : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : G. LURE JS HAUTE LIZAINE – ALC LONGVIC 2 du 14 décembre 2025**

La commission acte le forfait du club de ALC LONGVIC 2 pour le 1er tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré

**Le club de G. LURE JS HAUTE LIZAINE est qualifié pour le 2ème tour.**

Match n° 55155705 : 1er tour : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : FC 3 CANTONS – GSF HAUT DOUBS du 14 décembre 2025

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal concernant l'installation du stade Walter Baumann à Colombier Fontaine.

**La commission décide de reporter la rencontre au Dimanche 21 Décembre 2025 à 14h30.**

Il est rappelé aux clubs que la rencontre doit obligatoirement se jouer ce week-end pour la bonne continuité de la coupe en cas de terrain impraticable cette dernière sera automatiquement inversé sur les installations de GSF HAUT DOUBS.

## JEUNES

### 3.4 – COUPE U18F CREDIT AGRICOLE

Match n° 55241307 : 1er tour : Coupe Crédit Agricole U18F : LOUHANS CUISEAUX FC – ARCADE FOOT PAYS LUNETIER du 13 décembre 2025

La commission acte le forfait du club de LOUHANS CUISEAUX FC pour le 1er tour de la Coupe Crédit Agricole U18F.

Amende : 60 euros pour forfait déclaré

**Le club de ARCADE FOOT PAYS LUNETIER est qualifié pour le 2ème tour.**

Match n° 55241304 : 1<sup>er</sup> Tour : Coupe Crédit Agricole U18F : CLAYETTOIS S. REUNIS – AJ AUXERRE du 20 décembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au samedi 1<sup>er</sup> février 2025 à 14h30 sur le stade municipal à La Clayette.

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*